

PRÉFECTURE DU BAS-RHIN

COMMUNE D' ALTENHEIM

ENQUÊTE PUBLIQUE

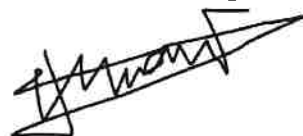
Objet : Projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Altenheim

Références :

- Arrêté du 26 août 2019 de Monsieur le Maire de la commune d'Altenheim
- Décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10 juillet 2019

MARIENTHAL, le 11 novembre 2019

Le Commissaire enquêteur



Jean-Louis DEMAND

1. RAPPORT D'ENQUÊTE.

I - ANALYSE DU DOSSIER.

Par arrêté du 26 août 2019, Monsieur le Maire de la commune d'Altenheim a prescrit, du 7 octobre 2019 à 17h00 au 24 octobre 2019 à 20h00, une enquête publique relative au projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme d'Altenheim.

Textes régissant l'enquête.

- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 153-34 et R 153-12 ;
- Le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne approuvé le 22 décembre 2011 ;
- Le plan local d'urbanisme d'Altenheim approuvé le 1^{er} octobre 2009 ;
- le projet de modification notifié aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique ;
- la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R 104-8 du code de l'urbanisme en date du 24 janvier 2019 et sa réponse en date du 14 mars 2019 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme ;
- l'examen conjoint du projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme en date du 9 juillet 2019 ;
- la décision du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10 juillet 2019 désignant un commissaire enquêteur.

Composition du dossier.

Le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Altenheim comportant notamment :

- l'arrêté de mise en enquête
- la note de présentation non technique
- la mention des textes régissant l'enquête publique
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint
- la réponse de l'autorité environnementale
- la délibération du conseil municipal arrêtant la révision allégée

- la délibération du conseil municipal prescrivant la révision allégée
- la notice de présentation
- les pages modifiées du règlement écrit
- le plan de règlement au 1/2000 ème
- les avis de personnes publiques associées.

Le projet.

Le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Altenheim concerne les points suivants :

- la création d'un secteur UB1 pouvant accueillir des constructions nécessaires à une activité économique et son extension sur 0,33 ha de terrains actuellement classés en zone N, dans le but de pérenniser une activité économique locale existante
- la modification du règlement de la zone UB et la définition du règlement du secteur UB1 adapté aux besoins de cette activité
- la mise à jour du règlement du plan local d'urbanisme.

II - DEROULEMENT DE L'ENQUETE.

Publicité de l'enquête.

L'avis d'enquête a été publié à la rubrique des insertions administratives, légales et judiciaires, dans les « Dernières Nouvelles d'Alsace » des 20 septembre et 11 octobre 2019 et dans « L'Est Agricole et Viticole » des 20 septembre et 11 octobre 2019. L'avis a été affiché sur le panneau d'affichage de la mairie d'Altenheim et sur des panneaux secondaires implantés dans la rue Principale, dans la rue de Dettwiller et dans la rue de Friedolsheim quinze jours avant le début de l'enquête publique et durant toute sa durée. Il a également été publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.

Organisation de l'enquête.

Les dates de l'enquête publique et les jours et heures de réception du public ont été fixés en concertation avec la commune d'Altenheim.

Le 9 septembre 2019 le commissaire enquêteur s'est entretenu avec M. BOEHM Pascal, Chef de Projet à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) dans les bureaux de la dite agence sis à Saverne. Cette réunion de travail lui a permis de recueillir toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension du dossier. Il a effectué ensuite une reconnaissance du secteur UB1 à Altenheim où il a pu s'entretenir avec M. GENTNER, principal intéressé par la création de ce secteur.

Le 7 octobre 2019 le commissaire enquêteur a coté le registre, paraphé le dossier mis en enquête, vérifié la matérialité de l'affichage et s'est entretenu avec M. Mickaël VOLLMAR, Maire d'Altenheim.

Déroulement de l'enquête proprement dite.

Pendant toute la durée de l'enquête publique ouverte du 7 au 24 octobre 2019 inclus, le dossier relatif au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a été déposé à la mairie d'Altenheim et mis en ligne sur le site de la commune www.altenheim.fr afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le registre d'enquête, ouvert par le commissaire enquêteur, a été mis, dans les mêmes conditions, à la disposition du public de manière qu'il puisse consigner éventuellement ses observations. Ces observations pouvaient également être adressées par correspondance au siège de l'enquête publique, Altenheim, ou exprimées sur le site internet de la commune mairie.altenheim@orange.fr

En outre, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public à la mairie d'Altenheim aux dates suivantes :

- lundi 7 octobre 2019 de 17h00 à 20h00
- jeudi 17 octobre 2019 de 15h00 à 18h00
- jeudi 24 octobre 2019 de 17h00 à 20h00

Au cours de ces permanences, le commissaire enquêteur a reçu quatre personnes, mais ces personnes n'ont pas formulé d'observations orales ou écrites concernant le projet de révision proprement dit.

A l'expiration du délai d'enquête le registre d'enquête a été clos et signé par le commissaire enquêteur qui a remis au maire de la commune un procès-verbal de synthèse de l'enquête publique le 28 octobre 2019.

III - EXAMEN DES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 9 juillet 2019

Le projet de révision allégée a fait l'objet d'un examen conjoint auquel ont participé des représentants de la commune, de la Direction Départementale des Territoires CD67, de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne et de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin.

- La DDT 67 est intervenu sur le choix d'un secteur UB1, sur la rédaction du règlement, sur l'augmentation du trafic, la desserte en réseaux, les plantations et sur le bilan du PLU
- la Communauté de Communes du Pays de Saverne est favorable au projet
- le PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau n'a pas formulé d'observation.

Avis du commissaire enquêteur : Je constate que cette réunion a abouti à un consensus entre les différentes parties en ce qui concerne les mesures à prendre par l'entreprise locale en matière de d'assainissement et de plantations, recommandations inscrites dans le projet de révision, et le bilan à neuf ans du plan local d'urbanisme qu'il y aura lieu de réaliser après les élections municipales de mars 2020.

Courrier de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du 2 octobre 2019

N'a pas de remarque à formuler

IV - EXAMEN DE L'AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE DU GRAND EST du 14 mars 2019

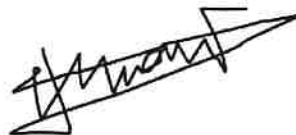
- L'autorité environnementale conclut que la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme d'Altenheim n'est pas soumise à évaluation environnementale.

V ANNEXES

- le dossier d'enquête
- le registre d'enquête publique
- la désignation du commissaire enquêteur
- l'arrêté de mise en enquête publique
- les copies (4) des annonces dans les journaux
- le procès-verbal de synthèse
- les copies (2) des pages 2 et 21 du registre

MARIENTHAL, le 11 novembre 2019

Le Commissaire enquêteur



Jean-Louis DEMAND

2 - CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

L'enquête publique relative au projet de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Altenheim, prescrite du 4 octobre 2019 à 17h00 au 24 octobre 2019 à 20h00 par l'arrêté du 26 août 2019 de Monsieur le Maire d'Altenheim, s'est déroulée sans incidents particuliers et conformément aux textes en vigueur.

Le projet de révision allégée concerne les points suivants :

- la création d'un secteur UB1 pouvant accueillir des constructions nécessaires à une activité économique et son extension sur 0,33 ha de terrains actuellement classés en zone N dans le but de pérenniser une activité économique locale existante
- la modification du règlement de la zone UB et la définition du règlement du secteur UB1 adapté aux besoins de cette activité
- la mise à jour du règlement du plan local d'urbanisme.

A l'issue de l'enquête publique j'ai abouti aux conclusions suivantes :

Concernant le dossier.

Le projet de modification se traduit concrètement par une notice de présentation, des modifications du règlement et des plans de règlement. **Le dossier mis à l'enquête publique, élaboré en collaboration avec l'ATIP est dans sa composition conforme au Code de l'environnement. Les documents qui le composent sont clairs, précis et compréhensibles par tout un chacun.**

Concernant l'information du public.

Toutes les formalités de publicité d'annonce de l'enquête publique ont été respectées : insertions à deux reprises dans deux journaux régionaux « Dernières Nouvelles d'Alsace » et « l'Est Agricole et Viticole », affichage devant la mairie d'Altenheim et sur trois panneaux d'affichage secondaires et publication sur le site internet de la commune. **Les mesures de publicité mises en place ont rempli leur rôle et permis une bonne information du public.**

Concernant le déroulement de l'enquête.

Bien que renseignés par les annonces légales dans la presse et sur internet et informés des horaires et lieux de mes permanences les habitants d'Altenheim n'ont pas manifesté beaucoup d'intérêt pour la présente enquête. Je n'ai reçu que quatre personnes durant ces permanences et les entretiens que j'ai pu avoir avec elles sont restés d'ordre très général. Le dossier proprement dit n'a suscité aucune observation, ni orale, ni écrite. **Aucun incident n'a émaillé la consultation qui s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté du Maire de la commune.**

Concernant les avis des personnes publiques associées.

L'examen conjoint du projet qui a réuni le 9 juillet 2019 des représentants de la commune, de la Direction Départementale des Territoires CD67, de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saverne et de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique du Bas-Rhin a abouti à un consensus tant en ce qui concerne les mesures à prendre par l'entreprise locale en matière d'assainissement et de plantations que le bilan à neuf ans du plan local d'urbanisme qu'il y aura lieu de réaliser après les élections municipales de mars 2020. J'ai constaté avec satisfaction que les recommandations prescrites par les différents organismes associés au projet ont été reprises dans le dossier et je **ne peux qu'exprimer mon approbation quant à cette convergence de vues.**

Concernant les différents objectifs de la modification.

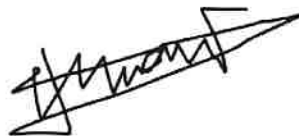
La création d'un secteur spécifique et l'adaptation du règlement de la zone UB pour permettre le développement d'une entreprise locale dont l'existence et l'activité n'avaient pas été prises en compte au moment de l'élaboration du PLU en 2009 me semble pertinente d'autant plus qu'elle n'entraîne qu'une réduction très minime, 0,33 ha, de la zone naturelle et qu'elle respecte les impératifs environnementaux et la biodiversité.

La mise à jour du règlement, notamment le remplacement de la surface hors œuvre nette par la surface de plancher et la suppression du coefficient d'occupation des sols, a été effectuée conformément à l'évolution du code de l'urbanisme.

En conclusion, le projet de révision allégée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Altenheim me paraît satisfaisant et j'émet donc un avis favorable.

MARIENTHAL, le 11 novembre 2019.

Le Commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Demand', written over a horizontal line.

Jean-Louis DEMAND

ANNEXES

- le dossier d'enquête
- le registres d'enquête publique
- la désignation du commissaire enquêteur
- l'arrêté de mise en enquête publique
- les copies (4) des annonces dans les journaux
- le procès-verbal de synthèse
- les copies (2) des pages 2 et 21 des deux registres

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

10/07/2019

N° E19000134 /67

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 09/07/2019, la lettre par laquelle le maire de la commune d'Altenheim demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Altenheim ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Louis DEMAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune d'Altenheim et à Monsieur Jean-Louis DEMAND.

Fait à Strasbourg, le 10/07/2019

Le président du Tribunal,


Xavier Faessel



République Française
Département du Bas-Rhin
Commune d'Altenheim



A R R E T É

d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme

Le Maire,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-34 et R.153-12 ;
- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;
- Vu le schéma de cohérence territoriale de la Région de Saverne approuvé le 22/12/2011 ;
- Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 01/10/2009 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 06/12/2018 définissant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme ;
- Vu la consultation de l'autorité environnementale, au titre de la procédure d'examen au cas par cas visée à l'article R.104-8 du code de l'urbanisme, en date du 24/01/2019 et sa réponse en date du 14/03/2019 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
- Vu l'examen conjoint du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme en date du 09/07/2019 ;
- Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint en date du 09/07/2019 ;
- Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10/07/2019 désignant un commissaire enquêteur ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme dont les caractéristiques principales sont :

- Créer un sous-secteur UB1 autour de locaux d'activité existants situés sur des terrains classés en zone UB dans le Plan Local d'Urbanisme, pouvant accueillir des constructions nécessaires à une activité économique de type artisanale, industrielle, de bureaux, commerciale, de dépôt ou de stockage ;
- Etendre le secteur UB1 sur 0,33 ha de terrains actuellement classés en zone N dans le Plan Local d'Urbanisme ;
- Enrichir la réglementation en vigueur dans la zone UB et définir des règles répondant au besoin des bâtiments d'activité dans le secteur UB1 ;

15, rue Principale 67490 Altenheim Tél-Fax : 03.88.70.21.10. Email : mairie.altenheim@orange.fr

- Mettre à jour le règlement du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux différentes évolutions du code de l'urbanisme depuis sa dernière révision.

ARTICLE 2 : Cette enquête publique se déroulera **du lundi 7 octobre 2019 à 17h00 au jeudi 24 octobre 2019 à 20h00**, pour une durée de **18 jours consécutifs**.

ARTICLE 3 : Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 4 : Monsieur DEMAND, Commandant de police retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 5 : Le siège de l'enquête sera la mairie d'Altenheim.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi de 17h00 à 19h00
- Jeudi de 15h00 à 17h00

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique :

- Lundi 07/10/2019 de 17h00 à 20h00
- Jeudi 17/10/2019 de 15h00 à 18h00
- Jeudi 24/10/2019 de 17h00 à 20h00

ARTICLE 6 : Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie d'Altenheim, aux mêmes jours et heures que ci-dessus.

ARTICLE 7 : Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site Internet de la commune d'Altenheim, à l'adresse suivante : <https://www.altenheim.fr/index.php?page=urbanisme>

ARTICLE 8 : Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie aux jours et aux horaires suivants :

- Lundi 07/10/2019 de 17h00 à 20h00
- Jeudi 17/10/2019 de 15h00 à 18h00
- Jeudi 24/10/2019 de 17h00 à 20h00

ARTICLE 9 : Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 15 rue Principale 67490 ALTENHEIM
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairie.altenheim@orange.fr
L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

ARTICLE 10 : Les observations et propositions ainsi transmises seront rendues publiques et pourront être consultées pendant la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune d'Altenheim à l'adresse suivante : <https://www.altenheim.fr/index.php?page=urbanisme>

ARTICLE 11 : Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

ARTICLE 12 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Ils seront également publiés sur le site internet de la commune pendant la même durée.

ARTICLE 13 : L'autorité responsable du projet de révision alléguée est la commune d'Altenheim représentée par son Maire Monsieur Mickael VÖLLMAR et dont le siège administratif est situé 15 rue Principale 67490 ALTENHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

ARTICLE 14 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les deux journaux ci-après désignés :

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace
- L'Est Agricole et Viticole

Cet avis sera affiché dans les lieux officiels d'affichage de la commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Il sera également publié sur le site internet de la commune dans les mêmes conditions de délai.

Copie du présent arrêté sera notifiée à :

Monsieur le Sous-Préfet chargée de l'arrondissement de Saverne
Monsieur le Président du Tribunal Administratif
Monsieur DEMAND, commissaire enquêteur

Fait à Altenheim, le 26/08/2019

Le Maire

Mickael VÖLLMAR,



DIVERS

Ann d'information publique unique
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LA ZORN

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et abrogation des Cartes Communales des Communes de Bousendorf, Graudendorf, Isenhausen, Lohausen, Wattenheim-sur-Zorn, et des zones communales des communes déléguées de Hohenzenheim (commune de Wingersheim les Quatre Sires), de Gelsweiler et Zeeborsdorf (commune de Gelsweiler-Zeeborsdorf)

Par arrêté communal du 26/07/2019, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et l'abrogation des Cartes Communales des Communes de Bousendorf, Graudendorf, Isenhausen, Lohausen, Wattenheim-sur-Zorn, et des zones communales des communes déléguées de Hohenzenheim (commune de Wingersheim les Quatre Sires), de Gelsweiler et Zeeborsdorf (commune de Gelsweiler-Zeeborsdorf) pour une durée de 30 jours consécutifs, du mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de la Zorn est le document d'urbanisme qui définit la stratégie d'aménagement et le développement du territoire communal pour les années à venir. Il est un document de référence et obligatoire d'aménagement relatif à l'urbanisme du territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune. Une fois approuvé, il est opposable à tous les particuliers pour les années à venir. Il est un document de référence et obligatoire d'aménagement relatif à l'urbanisme du territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune. Une fois approuvé, il est opposable à tous les particuliers pour les années à venir.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par le conseil municipal de la commune, est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

Adresse de la personne	Le dossier est consultable et le registre est à la disposition du public. Les cartes et notices sont	Dates et heures de consultation des documents
COMMUNAUTE DU PAYS DE LA ZORN 10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
43 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h

Les informations relatives à l'enquête sont à la disposition du public. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES DANS L'EST agricole et viticole

DEMANDEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OU CONTACTEZ-NOUS : legals@est-agricole.com

DEVIS EN TEMPS REEL EN 3 CLICS Paiement sécurisé

ATESTATION DE PARUTION IMMEDIATE

RENDEZ-VOUS SUR : WWW.EST-AGRIQUE.COM

Enquête publique
COMMUNE D'ODRATZHEIM
Plan Local d'Urbanisme - Révision

Par arrêté municipal du 26/07/2019, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs, du mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00. Les cartes communales préexistantes au projet sont : l'arrêté de révision du Plan Local d'Urbanisme du 17 octobre 2019. Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme qui définit la stratégie d'aménagement et le développement du territoire communal pour les années à venir. Il est un document de référence et obligatoire d'aménagement relatif à l'urbanisme du territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune. Une fois approuvé, il est opposable à tous les particuliers pour les années à venir.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par le conseil municipal de la commune, est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par le conseil municipal de la commune, est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

Adresse de la personne	Le dossier est consultable et le registre est à la disposition du public. Les cartes et notices sont	Dates et heures de consultation des documents
COMMUNE D'ODRATZHEIM 10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
43 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h

Les informations relatives à l'enquête sont à la disposition du public. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES DANS L'EST agricole et viticole

DEMANDEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OU CONTACTEZ-NOUS : legals@est-agricole.com

DEVIS EN TEMPS REEL EN 3 CLICS Paiement sécurisé

ATESTATION DE PARUTION IMMEDIATE

RENDEZ-VOUS SUR : WWW.EST-AGRIQUE.COM

Enquête publique
COMMUNE D'ALTENHEIM
Plan Local d'Urbanisme - Révision allégée n°1

Par arrêté municipal du 26/07/2019, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour une durée de 30 jours consécutifs, du mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00. Les cartes communales préexistantes au projet sont : l'arrêté de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme du 17 octobre 2019. Le Plan Local d'Urbanisme est le document d'urbanisme qui définit la stratégie d'aménagement et le développement du territoire communal pour les années à venir. Il est un document de référence et obligatoire d'aménagement relatif à l'urbanisme du territoire communal. Il est approuvé par le conseil municipal de la commune. Une fois approuvé, il est opposable à tous les particuliers pour les années à venir.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par le conseil municipal de la commune, est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, élaboré par le conseil municipal de la commune, est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

Adresse de la personne	Le dossier est consultable et le registre est à la disposition du public. Les cartes et notices sont	Dates et heures de consultation des documents
COMMUNE D'ALTENHEIM 10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
43 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h
10 rue de la Zorn 67270 HOCHFELDEN	De mardi 16 septembre 2019 à 17h00 au jeudi 17 octobre 2019 à 17h00	Mardi 16 septembre 2019 de 17h à 19h Mercredi 17 septembre 2019 de 17h à 19h Jeudi 18 septembre 2019 de 17h à 19h

Les informations relatives à l'enquête sont à la disposition du public. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis. Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est soumis à la consultation des citoyens. Les citoyens sont invités à venir consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et à donner leur avis.

PUBLIEZ VOS ANNONCES LEGALES DANS L'EST agricole et viticole

DEMANDEZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OU CONTACTEZ-NOUS : legals@est-agricole.com

DEVIS EN TEMPS REEL EN 3 CLICS Paiement sécurisé

ATESTATION DE PARUTION IMMEDIATE

RENDEZ-VOUS SUR : WWW.EST-AGRIQUE.COM

14

**Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme
de la commune d'ALTENHEIM**
Enquête publique n° E19000134/67 réalisée du 7 au 24 octobre 2019

Procès-verbal de synthèse

Le 28 octobre 2019,

Nous, soussigné, Jean-Louis DEMAND, Commissaire enquêteur chargé de conduire l'Enquête Publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALTENHEIM, portons à la connaissance de Monsieur Mickaël VOLLMAR, Maire de la dite commune, que l'enquête s'est déroulée sans incident et conformément à la réglementation en vigueur mais n'a pas suscité l'intérêt du public, personne n'ayant consulté le dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie et quatre personnes seulement s'étant entretenu avec nous à l'occasion de nos permanences.

Nous l'informons qu'aucune observation n'a été exprimée oralement ou consignée dans le registre d'enquête ouvert à cet effet, qu'aucun courriel n'a été adressé au site internet de la commune, qu'aucun document ou lettre n'a été remis au cours de l'enquête et lui remettons les copies des pages 2 et 21 du registre déposé à la mairie d'ALTENHEIM.

Dont notification faite à Monsieur Mickaël VOLLMAR, Maire de la commune d'ALTENHEIM, le 28 octobre 2019 à la mairie d'ALTENHEIM, que l'intéressé signe avec nous et dont nous lui remettons une copie.

Le Maire d'ALTENHEIM



(Mickaël VOLLMAR)

Le Commissaire enquêteur



(Jean-Louis DEMAND)

Enquête publique relative à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Altenheim

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M^r :

Première permanence

lundi 7 octobre 2019 de 17h00 à 20h00

Entretien d'ordre général avec

Jean-Louis DEMAND
Commissaire enquêteur

Deuxième permanence

lundi 17 octobre 2019 de 15h00 à 18h00

Entretien avec

Jean-Louis DEMAND
Commissaire enquêteur

Troisième permanence

lundi 24 octobre 2019 de 17h00 à 20h00

Entretien d'ordre général :

Jean-Louis DEMAND
Commissaire enquêteur

Pour prendre en considération vos remarques, consignées sur le présent
registre ou adressées-vous directement au commissaire-enquêteur.

fichier 6.11
Jean-Louis DEMAND
Commissaire enquêteur

Le 24 octobre 2019 à 20 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Jean-Louis DEMAND Commissaire enquêteur, déclare que le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant vingt-quatre (24) - huit jours consécutifs, du 7 au 24 octobre 2019 au deuxième bureau d'urbanisme de la mairie et de 17 à 19 heures le jeudi à 15h00 à 17h00

Les observations ont été consignées au registre

Aucune observation n'a été consignée au registre ni par sur le site physique de la Commune.

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Jean-Louis DEMAND
Commissaire enquêteur

